



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 26 octobre 2007
N° CERTA-2007-AVI-456

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité de l'antivirus Trend Micro

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2007-AVI-456>

Gestion du document

Référence	CERTA-2007-AVI-456
Titre	Vulnérabilité de l'antivirus Trend Micro
Date de la première version	26 octobre 2007
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin iDefense 609 du 25 octobre 2007
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Exécution de code arbitraire à distance.

2 Systèmes affectés

Tous les produits *Trend Micro*.

3 Résumé

Une vulnérabilité du moteur d'analyse permet à un utilisateur malveillant d'exécuter du code arbitraire à distance.

4 Description

Un défaut dans la gestion des permissions permet à un utilisateur non privilégié d'effectuer des opérations réservées aux utilisateurs privilégiés. L'exploitation de ce défaut permet à un utilisateur malveillant d'exécuter du code arbitraire à distance avec les privilèges du noyau.

5 Solution

La version 8.550.1001 résoud le problème. Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

6 Documentation

- Bulletin de sécurité Trend Micro 1035793 du 23 octobre 2007 :
<http://esupport.trendmicro.com/support/viewxml.do?ContentID=1035793>
- Bulletin de sécurité iDefense 609 du 25 octobre 2007 :
<http://www.odefense.com/intelligence/vulnerabilities/display.php?id=609>
- Référence CVE CVE-2007-4277 :
<http://cve.mitre.org/cgi-bin/cvename.cgi?name=CVE-2007-4277>

Gestion détaillée du document

26 octobre 2007 version initiale.